

DGS/CS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL

62e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2013 A 19 H

SALLE DE CONFÉRENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

M. Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Jean-Claude DONIUS, Catherine ORSONI, Christian BAUER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Évelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Myriam BOUYER-BAUMANN : retard, arrivée à 20h48 en attendant donne procuration à Marcel BAUER

Charles LEOPOLD qui donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Gaby KARL-SCHORN qui donne procuration à Jacques MEYER

Valérie ARBOGAST

Jean-Michel PETER qui donne procuration à Guy RITTER

Jean-Jacques RENAUDET qui donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet

Mme Fanny KLING, Chargée de projet

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 30 Septembre 2013

DGS/CS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

62e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2013 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance.
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er août 2013.
- C. Décisions du Maire n° 42, 44 à 49, 51 et 52/2013

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme de Sélestat relative à la mise à disposition de lecteurs MP3 et de casques permettant aux visiteurs la réalisation d'une visite audio guidée mise en place par la compagnie Exto-colossal à l'occasion du lancement du parcours *Dans les pas du lion et du géant Sletto*.
- 2. Projet Nouvelle Bibliothèque Humaniste de Sélestat [NBHS], Projet scientifique et culturel [PSC].

B. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Décision Fiscale : Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 2 ans.
4. Participation de la Ville versée au SMICTOM pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire.
5. Subvention à l'Association Générale des Familles pour le fonctionnement de l'action « Vivre avec le Grand Age ».
6. Corso Fleuri : primes et subventions aux associations.

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Mainlevée d'un droit à la résolution inscrit au Livre foncier au profit de la Ville de Sélestat.
8. Acquisition d'une propriété – Place de la Gare.
9. Acquisition de foncier nécessaire à la réalisation d'un nouvel accès à la ZI Nord.
10. Site SEITA : Cession d'un terrain à la SCI Gauguin (projet Pôle Emploi).

D. TRAVAUX

11. Ancienne Banque de France – Remplacement des fenêtres du bâtiment de la Région.
12. Hôtel d'Ebersmunster – Restauration de la façade – Rue de l'Eglise.
13. Voirie – Programme pluriannuel – Aménagement de la rue des Dahlias.

E. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à souhaiter, un très bon rétablissement à Charles LEOPOLD et Jean-Jacques RENAUDET, tous deux absents pour des raisons de santé et qui passent actuellement une phase assez difficile. Il souhaite également un bon rétablissement au mari d'Odile RAPP-WEISS.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Geneviève MULLER-STEIN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er Août 2013

Madame Carole REYS signale qu'elle est toujours dans l'attente d'une trace écrite du budget de Selest'Art.

Monsieur Marcel BAUER souligne que le budget sera bien évidemment communiqué et que le bilan de la manifestation sera fait et communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 42, 44 à 49, 51 et 52/2013

n° 42/2013 : Sentier de découverte et d'interprétation du Ried de Sélestat – Passerelles sur l'Ill et le Muehlbachel.

n° 44/2013 : Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurité lors de manifestations culturelles, festives et événementielles.

n° 45/2013 : Acquisition d'une tondeuse auto-portée.

n° 46/2013 : Exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur la vente d'un terrain non bâti situé au Kestenhölzlerweg à Sélestat.

n° 47/2013 : Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'un Intranet.

n° 48/2013 : Aménagement du parc de l'ancienne Banque de France.

n° 49/2013 : Création d'une voie de liaison entre l'allée de la Lohmühle et la rue du Giessen.

n° 51/2013 : Travaux de réaménagement de bâtiments : Structures modulaires et bâtiments

n°52/2013 :Renouvellement d'une concession portant autorisation de fauchage d'un pré communal soumis au régime forestier.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Convention entre la Ville et l'Office de tourisme de Sélestat relative à la mise à disposition de lecteurs MP3 et de casques permettant aux visiteurs la réalisation d'une visite audio guidée mise en place par la compagnie Exto-colossal à l'occasion du lancement du parcours *Dans les pas du lion et du géant Sletto*.

Rapport n° 739

Secteur concerné : Développement culturel et touristique
Direction : Promotion Culturelle et Touristique
Service instructeur : Valorisation et animation du patrimoine
Rapporteur : Anne DESCHAMPS

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine bâti, la Ville de Sélestat a souhaité mettre en place un parcours de visite du patrimoine fléché au sol.

A l'occasion du lancement de ce parcours auprès du grand public le dimanche 15 septembre 2013, la compagnie Exto-colossal a conçu une création sonore sur une partie du parcours intitulé *Les pérégrinations du géant Sletto*. Accessible via un smartphone, la Ville de Sélestat a également souhaité rendre disponible ce parcours sonore au plus grand nombre en acquérant un stock de lecteurs MP3 et de casques.

Pour permettre au public de se les procurer facilement, il est convenu de les mettre à disposition de l'Office de tourisme. A cet effet, il est proposé de fixer les modalités de cette mise à disposition à travers une convention.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, précise qu'il y a énormément de retours positifs au niveau des touristes, des locaux, et que c'est une vraie réussite aujourd'hui.

Le matériel est mis à disposition du grand public pendant la durée de la convention, soit du 16 septembre au 31 décembre 2013. Une nouvelle convention sera faite, consécutive au changement de statut de l'Office de Tourisme qui deviendra à partir du 1er janvier 2014 intercommunal. Une caution de 30 € est demandée pour la location du matériel, et non une carte d'identité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable à l'unanimité de la Commission Dynamisme Territorial et Epanouissement de la Personne réunie le 16 septembre 2013

- VU** *Le Code général des collectivités territoriales*
- VU** *Le lancement prochain du parcours de visite et le souhait de valoriser au mieux ce projet par la mise en place d'actions spécifiques : audio guidage, vente des flèches du parcours....*
- APPROUVE** *Le projet de convention à conclure entre la Ville de Sélestat et l'Office de tourisme relative au prêt de lecteurs MP3 et de casques.*
- AUTORISE** *Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à veiller à son application*

DPCT/VAP/ prêt de lecteurs MP3 et de casques

Adopté à l'unanimité

Projet Nouvelle Bibliothèque Humaniste de Sélestat [NBHS], Projet scientifique et culturel [PSC]

Rapport n° 740

Secteur concerné : Développement culturel et touristique
Direction : Direction promotion culturelle et touristique
Service instructeur : NBHS
Rapporteur : Marcel BAUER

La restructuration de la Bibliothèque humaniste s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme urbain engagé par la ville de Sélestat, le projet de ville, visant notamment à la requalification du centre historique et dans lequel la valorisation des patrimoines, bâti comme écrit, est amenée à porter sa contribution en terme de dynamisme et d'attractivité.

Ainsi, la ville de Sélestat poursuit le projet majeur de nouvelle bibliothèque humaniste, et s'inscrit dans une démarche volontariste pour :

- renforcer la sécurité des collections et des personnes,
- valoriser les collections et favoriser l'attractivité de l'établissement,
- améliorer l'accessibilité,
- un ancrage local et un rayonnement international.

Par la formalisation du projet scientifique et culturel (PSC), intitulé Nouvelle Bibliothèque Humaniste de Sélestat, la ville traduit cette exigence. Celui-ci comprend un rapport complété par des annexes, document de cadrage et d'orientation, il fixe les grands axes de fonctionnement de l'établissement pour les années à venir.

L'établissement culturel Bibliothèque Humaniste, recentré sur ses missions patrimoniales depuis la création de la médiathèque intercommunale en 1997, est ainsi amené à poursuivre sa mue afin de trouver un juste positionnement inspiré par des usages et des pratiques muséales en lien avec une bibliothèque de recherche.

L'enjeu de ce projet repose en grande partie sur les notions de transmission et d'accessibilité en direction du plus grand nombre, du patrimoine écrit en considérant celui-ci non comme un trésor qu'on accumulerait mais comme un trésor à transmettre.

Dès lors, le PSC s'envisage comme outil prospectif visant à définir la vocation de l'établissement et son développement. Il prend en compte toutes les missions relatives aux collections et aux publics et analyse toutes les activités liées à ces missions. Il devient l'instrument de gouvernance et de pilotage stratégique de l'établissement pour les années à venir.

Les orientations données permettront de préparer aux mieux le programme architectural et le programme muséographique.

Enfin, le PSC permet de répondre au cadre législatif et réglementaire sur la dotation globale de décentralisation (DGD), liée à l'instruction des demandes de financement de l'État relatif aux projets des bibliothèques.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que c'est le dossier le plus important de ce soir. Cette annexe est une synthèse fidèle du projet qui a été porté par la municipalité, et qui a pour finalité, la requalification de la Bibliothèque Humaniste.

Il contient en son corps les éléments de l'Étude URWEILLER, les prescriptions de l'Inspection Générale des Bibliothèques ainsi que les orientations du Comité Scientifique et Culturel. Il tenait également à préciser la composition du Comité qui a travaillé sur cette réalisation. Ce projet a été amendé par des remarques souvent pertinentes et judicieuses par les membres du comité de pilotage.

L'État, le Conseil Régional et le Conseil Général qui sont des partenaires institutionnels, soutiennent ce projet d'envergure. Monsieur Marcel BAUER, espère que ce projet ne connaisse pas trop d'obstacles et d'embûches.

Aujourd'hui, l'enjeu est très fort : le devoir est la transmission de ce patrimoine que nos ancêtres ont légué, tant au niveau du patrimoine bâti qu'au niveau du patrimoine culturel.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies dans cette ébauche, une ébauche phare. Elle précise également, la mise en valeur urbanistique du quartier avec la réalisation d'un projet architectural, un réaménagement du site en lien avec la Cour des Prélats et la place Gambetta.

Madame Caroline REYS, remercie d'avoir cité la Commission Scientifique qui a travaillé sur ce projet. Elle signale qu'elle n'était malheureusement pas destinataire de cette ébauche et qu'elle aurait bien voulu avoir accès aux différents rapports et avoir connaissance des arguments retenus ou non. De même, elle soulève que le maintien de la cafétéria dans la Bibliothèque n'est pas une bonne idée. Elle se demande quel est l'intérêt de la garder, sachant qu'il y a, à proximité, de nombreux salons de thé. Elle énonce que les touristes ne profiteront pas de leur passage pour aller au centre ville.

Par contre, elle confirme que le maintien de l'atelier de reliure est une excellente idée mais elle ne comprend l'intérêt de garder celui-ci à l'intérieur du bâtiment alors que des vitrines sont disponibles, rue du Sel.

Elle souhaite savoir si ce projet a été validé par la DRAC. Madame Caroline REYS souligne qu'il y a 23 tableaux manquants par rapport à l'ancien inventaire.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que ce projet représente un coût de 10 à 13 millions d'euros. Le meilleur moyen d'être convaincu par cet investissement, est de connaître le montant du financement ainsi que le détail des engagements des différents partenaires cités.

Monsieur Marc RUHLMANN tient d'abord à faire un bref rappel historique. Il indique qu'après le lancement de la Médiathèque dès 1999, une étude avait été diligentée et que celle-ci s'intéressait déjà aux mêmes problématiques mises en avant par le cabinet actuellement chargé de ce dossier. Il relève que ce projet ne date pas d'hier, nous avons ainsi perdu 12 ans alors même qu'il s'agit d'un sujet qui s'invite depuis plus de 30 ans dans les campagnes municipales.

Revenant sur le planning diffusé en octobre 2010, il souhaite avoir confirmation quant au déroulement et au temps fixé par ce dernier. Il relève qu'il y a un décalage entre les deux. Pour lui, ce projet présente des éléments intéressants mais aussi des redondances, des platitudes, bref rien d'enthousiasmant pour franchir le pas. Il précise que l'étude en elle-même est relativement prudente. Il fait référence à d'autres collectivités qui se sont également lancées dans des projets dans lesquels elles essayaient de concilier à la fois l'aspect de vulgarisation et l'aspect scientifique. Très souvent, ces projets se sont heurtés à des difficultés insurmontables. Il se pose la question si nous possédons réellement les moyens de nos ambitions. Il se demande s'il ne serait pas plus opportun de soigner l'aspect de préservation et de mettre en place des conditions d'accueil pour les chercheurs ainsi que pour les scolaires, au lieu de vouloir poursuivre un projet de vulgarisation touristique.

S'il déclare comprendre qu'il faille faire le nécessaire pour assurer la sécurité du fonds et améliorer la qualité de l'accueil, il soutient préférer pour le reste que l'on investisse davantage dans l'humain pour que l'esprit de l'humanisme illumine les vies de chacun et renforce la cohésion sociale dans une ville où les accès à l'expression culturelle et artistique soit insuffisamment partagés.

Monsieur Marcel BAUER, précise que lors de la programmation et de la soumission du rapport URWEILLER, le rappel du plan de financement a été fait. Les partenaires étaient la Région qui s'était engagée par écrit pour 1,5 million, le Conseil Général pour 1,2 million et l'Etat pour un montant d'un million d'euros. A l'époque, la proposition a été bien définie. Il s'est dit, que si le montant des subventions n'atteignait pas les 50 % voire plus, ce projet ne pourrait pas avoir lieu. D'autant plus que la Fondation du Patrimoine versera sa subvention uniquement dès que le projet sera approuvé. Toutes ces structures se sont engagées, il n'y aura aucun abandon concernant leurs financements étant donné que tout s'est fait par écrit. Les engagements seront respectés.

Il revient sur les propos de Monsieur Marc RUHLMANN et confirme effectivement, la présence de certaines conclusions, certains éléments de cette ancienne étude. Il explique qu'il était essentiel de tenir compte de ces éléments étant donné qu'une étude avait déjà été faite auparavant. En effet, le planning est retardé de quelques semaines mais cela n'aura aucune incidence sur le déroulement de ce projet, qui est d'ailleurs en bonne voie.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le coût de fonctionnement n'a jamais été caché. Il fait référence à la médiathèque, belle structure, qui coûte chaque année un million d'euros à la Collectivité (25 agents). Il mentionne qu'aucun mécontentement n'a jamais été fait à cet égard alors que les 500 000 euros investis dans la Bibliothèque Humaniste, pourtant patrimoine extraordinaire de la Ville de Sélestat, semble poser des difficultés.

De plus, il souligne, que la Bibliothèque Humaniste est une structure qui ne doit pas être mise à l'écart, bien au contraire. Il est primordial de faire vivre ce patrimoine du domaine touristique. Il tenait à dire qu'une certaine jalousie est palpable suite aux succès indéniables de la journée du patrimoine et des expositions diverses.

Quant à la cafétéria, il déclare que toutes les grandes structures en possèdent une. Il est nécessaire d'avoir un minimum de convivialité et cela n'est pas du tout choquant de posséder une cafétéria.

Monsieur Le Maire rappelle également que ce n'est pas la DRAC qui valide le dossier mais qu'elle contribue uniquement à l'élaboration du document. Quant aux tableaux ne figurant pas sur l'inventaire, ils appartiennent à la collection de l'Etat.

Madame Caroline REYS, précise que l'enjeu était d'ouvrir cette bibliothèque afin qu'elle soit un centre culturel, un centre du livre, et qu'elle n'éprouve aucune jalousie quant au succès de la journée du patrimoine puisqu'elle fait partie des membres bénévoles de l'Association "Alsace Collection".

Monsieur Marc RUHLMANN, revient sur le sujet de la médiathèque et souhaite savoir le nombre d'inscrits en 1996/1997 et le chiffre d'inscrits actuellement, le nombre d'ouvrages prêtés à l'époque et celui retirés aujourd'hui. La fréquentation de cet établissement, qui ne s'est jamais démentie, conforte très largement ce choix s'agissant du projet de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste, il soutient que son déplacement dans un écrin à la hauteur de son ambition, en aurait fait un projet phare bien plus attractif qui aurait rejailli très certainement sur l'ensemble de l'Alsace et au-delà. Il déplore en outre manque d'articulation avec Colmar afin d'établir une synergie dans un domaine pour lequel nous partageons un patrimoine riche et complémentaire.

Monsieur Stéphane KLEIN, précise que lors de la commission le vote a été fait à partir d'un diaporama. Les membres de la commission ayant eu les supports en retard. Il souligne que ces documents auraient pu être envoyés par voie numérique puisque ce projet met en avant cette technologie. Il précise qu'un projet évolutif doit être adopté et n'est pas convaincu par l'espace muséal.

Monsieur Marcel BAUER rappelle que le terme projet, comme le sous entend le mot, n'est pas ficellé. Un autre débat reste à venir concernant l'aspect architectural.

En ce qui concerne la médiathèque, il précise qu'elle comptait 10 000 inscrits à son ouverture et que ce nombre s'est réduit aujourd'hui à 8 000 suite à l'ouverture d'autres médiathèques aux alentours. Il stipule que le détail des chiffres parviendra dans les délais.

Il achève par remercier l'ensemble les personnes qui ont oeuvré pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission dynamisme territorial et épanouissement de la personne réunie le 16 septembre 2013

VU *Le décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt.*

VU *Le Code du patrimoine et notamment son article D442-15.*

VU *Le Code général des collectivités territoriales.*

APPROUVE *Le projet scientifique et culturel de la nouvelle bibliothèque humaniste.*

DPCT/NBHS_PSC

**Adopté – 2 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Jean-Jacques RENAUDET
5 CONTRE : Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER – Marc RUHLMANN –
Philippe DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER**

B. FINANCES DE LA COMMUNE

Décision Fiscale : Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 2 ans

Rapport n° 741

Secteur concerné : Finances de la commune
Direction : Direction des Finances et des Affaires Locatives
Service instructeur : Service des Finances
Rapporteur : Jean-Pierre HAAS

Suite à la parution de la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (dite loi «Borloo»), Le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans (délibération n°851 du Conseil Municipal du 28 septembre 2006).

L'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour appliquer cette taxe. Ainsi, la taxe d'habitation sur les Logements Vacants est due au titre des logements vacants depuis plus de deux ans, au lieu de cinq ans sous l'ancienne législation. Ce dispositif vise à remettre les logements vacants sur le marché de la location afin de répondre en partie aux manques de logements et aux tensions sur le marché de l'immobilier en général.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de reprendre une délibération afin d'intégrer cette nouvelle durée décidée par le législateur.

Pour rappel, n'est pas considéré comme vacant un logement dont la durée d'occupation est supérieure à quatre-vingt-dix jours consécutifs au cours de la période de référence. Par ailleurs, la taxe ne s'applique pas lorsque la vacance du logement est indépendante de la volonté du contribuable :

- si le logement a vocation, dans un délai proche, à disparaître ou à faire l'objet de travaux dans le cadre d'opération d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition ;
- ou si le logement est mis en location ou en vente au prix du marché et ne trouve pas preneur. Le propriétaire doit prouver qu'il a accompli les diligences nécessaires.

La taxe s'appliquant qu'aux logements habitables, sont également exclus les logements qui ne pourraient être rendus habitables qu'au prix de travaux importants et dont la charge incomberait nécessairement à leur détenteur.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique que la modification a été décidée par le législateur, pour passer de cinq ans à deux ans.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne qu'il n'a pas le même point de vue quant à la problématique du logement à Sélestat que Monsieur le Maire. Toutefois, cette délibération peut représenter un élément de réponse à des situations particulières, notamment dans le centre ville, même si ce n'est certainement pas la solution miracle.

Madame Caroline REYS souhaite savoir dans quelle stratégie globale en matière de logement s'inscrit cette délibération. Elle souligne que celle-ci est intéressante, et souhaite savoir quelles sont les démarches entreprises en matière de construction des logements sociaux, d'accession des plus jeunes à la propriété ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales.

Monsieur Jacques MEYER tient à souligner que la compétence logement appartient à la Communauté de Communes et non à la Ville de Sélestat. Actuellement, une étude est en cours par rapport à l'habitat dégradé dû aux mauvais propriétaires, « des vendeurs de sommeil ».

Il indique qu'à un certain moment, il faudra mettre en place des moyens financiers avec l'aide de l'État et du Conseil Général pour améliorer cette situation.

Il insiste également sur le fait que, ces 12 dernières années, le nombre de logements sociaux a considérablement augmenté, et beaucoup de personnes y accèdent aujourd'hui. C'est un travail qui est fait par les services de la Ville, quotidiennement, visant à aider les jeunes, les personnes en difficulté, les personnes à mobilité réduite à trouver plus facilement des logements.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que la situation des logements est dégradée et qu'il est regrettable que la municipalité ait du mal à accepter sa part de responsabilité dans cet état de fait. Cette situation est une des conséquences des 30 années de politique de logement sur le centre ville.

Monsieur Marcel BAUER, demande des précisions quant aux termes employés par Monsieur Stéphane KLEIN, à savoir « logements dégradés ».

Monsieur Stéphane KLEIN précise, que de très nombreux logements ne sont plus attractifs et ne répondent plus aux attentes des habitants de Sélestat. Il faut savoir que le nombre des familles mono-parentales augmente rapidement, et loger les familles s'avère difficile. Il y a également des logements très vétustes où les loyers sont plus modestes, ce qui mène à une dégradation des communs, puis à la dégradation du quartier. Il pense qu'il y a une politique à mettre en place, en effet difficile, car de grande ampleur et coûteuse. Il pense qu'il faut aboutir à un consensus quant à une politique sur le long terme pour transformer le centre-ville.

Monsieur Marcel BAUER concède qu'il y a des évolutions dans la société, notamment par rapport au nombre des familles mono-parentales. Il rappelle que les logements ne peuvent pas s'adapter du jour au lendemain mais que la prise de conscience est présente. Il indique la mise en place d'un dispositif qui permet de donner plus de subventions relatives aux réfections des façades et des toitures au centre ville, toutefois cela a un coût.

Il souhaite également souligner que le Conseil Général possède déjà une politique très forte concernant l'information sur l'économie d'énergie. Et, que la Communauté de Communes détient aussi un plan.

De ce fait, il annonce qu'il y a un grand travail de restructuration des logements du quartier de la Filature qui est prévu au courant de l'année prochaine. En accord avec Domial, il y aura un logement « test », un logement « témoin » pour permettre d'informer au mieux les gestes qui sont à faire au quotidien pour faire des économies d'énergie. Celui-ci, va être mis en place dès le démarrage des travaux.

Monsieur Stéphane KLEIN, insiste sur le fait que ce schéma est difficile à reproduire dans le centre ville. Il est vrai que cette initiative dans le quartier Nord est très intéressante, cependant la difficulté est d'arriver à la reproduire sur l'ensemble de la ville et aux autres secteurs.

Monsieur Jacques MEYER relève qu'il y a plus de 150 logements qui ont été réhabilités au centre ville, il précise qu'on ne peut pas relancer une OPAH du jour au lendemain sans avoir les financements nécessaires.

Madame Caroline REYS a constaté lors de nombreuses visites au centre ville, et dans la vieille ville notamment, qu'en matière de patrimoine, des dégradations sont à déplorer. Elle insiste sur le mauvais état des façades qui peut se révéler préjudiciable à la beauté de notre centre ville.

Monsieur Marcel BAUER indique qu'il y a un travail conséquent qui est fait. Tous les travaux et les petites interventions sont soumis à l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier est très stricte quant à ces travaux. Nous avons également une police du bâtiment qui circule. Il existe actuellement des subventions assez intéressantes pour les personnes qui désirent refaire les façades.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis à l'unanimité
de la Commission des Moyens Généraux
réunie le 16 septembre 2013**

VU 

VU 

**Dans la
continuité** 

Décide 

Adopté à l'unanimité

Participation de la Ville versée au SMICTOM pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire

Rapport n° 742

Secteur concerné : Divers
Direction : Urbanisme, Habitat et Projet de Ville
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Jean-François ROYER

Depuis 2010, le SMICTOM d'Alsace Centrale a implanté sur le territoire de la Ville de Sélestat, des bornes d'apport volontaire (jaune pour le tri, gris pour les ordures ménagères).

Si l'intégration urbaine de ces bornes ne pose pas de problème particulier hors centre-ville, tel n'est pas le cas dans le centre historique.

C'est pourquoi en 2012 avait été décidé, à titre d'essai, l'enfouissement des bornes situées rue de Verdun.

Eu égard aux résultats satisfaisants de cette opération, le programme suivant d'enfouissement est proposé :

2013 : - place du Marché aux Choux (4 bornes) - réalisé en juillet
- rue Dorlan (2 bornes)
- place Eberlé Gaspard (1 borne)
- boulevard Foch (3 bornes)

2014 : - place Vanolle (1 borne)
- Porte de Strasbourg (3 bornes)

Il est rappelé que pour ce type d'opération :

- le génie civil est à charge de la Ville,
- la Ville verse une participation au SMICTOM correspondant à la différence entre le coût d'une borne enterrée et le coût d'une borne aérienne.

Ville de Sélestat - 62e Séance du Conseil Municipal - 26 Septembre 2013

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération figurent au

budget 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement au SMICTOM de 16 116 € (3 963 € X 2 bornes jaunes)
(4 095 € X 2 bornes grises)

correspondant à la participation de la Ville pour l'enfouissement des bornes place du Marché aux Choux.

Monsieur Jean-François ROYER fait part du détail quant à la participation de la ville pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire versée au SMICTOM.

Madame Caroline REYS précise que c'est assez dommage qu'il n'y ait pas de projet qui concerne les bornes situées place Gambetta, devant la Bibliothèque Humaniste.

Monsieur Jean-François ROYER insiste sur le fait que la borne aérienne place Gambetta était à usage immédiat et non définitif. Actuellement, un projet relatif à l'aménagement de cette place, ainsi que de la rue du Marché aux Vins et des rues aux alentours, est en cours, et bien évidemment la borne d'apport volontaire enterrée ne sera pas implantée au même endroit que les bornes d'apports volontaires aériennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission
« Gestion et Développement de l'Espace Public »
réunie le 17 septembre 2013

VU *les crédits inscrits au budget 2013 (ligne 204181-01338-81301)*

DECIDE *de verser au SMICTOM 16 116 euros correspondant à la participation de la Ville à l'enfouissement des bornes d'apport volontaire place du Marché aux Choux,*

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACTION VIVRE AVEC LE GRAND AGE

Rapport n° 743

Secteur concerné : Action Sociale et Solidarité
Direction : Direction de la Solidarité et de la
Citoyenneté
Service instructeur : Centre Communal d'Action Sociale
Rapporteur : Geneviève MULLER-STEIN

L'Association Générale des Familles sollicite pour la huitième année consécutive une aide financière de la ville, pour poursuivre l'action de soutien aux seniors et à leur famille, intitulé " Vivre avec le Grand Age ", mise en œuvre au courant de l'année 2005 par sa section locale de Sélestat.

Cette action s'articule autour de trois axes essentiels :

- Une permanence d'accueil, d'information et d'orientation : elle permet de cerner les multiples problèmes concrets auxquels sont confrontées les personnes en perte d'autonomie et/ou leurs aidants familiaux. Ces permanences, assurées par un réseau de 18 bénévoles, se tiennent dans les locaux de l'AGF le lundi après-midi. Lieu d'information et d'orientation, elles sont aussi un lieu de parole sans toutefois que les bénévoles se substituent au psychologue animant les groupes de paroles ou aux divers professionnels. Le premier but de ces permanences est d'orienter les aidants familiaux vers les professionnels le plus à même de trouver une solution.

En 2012, 50 permanences ont été assurées et 29 personnes reçues.

Le service d'accompagnement : assuré par les bénévoles auprès de personnes âgées, isolées ou éloignées de la famille et satisfaisant à des courses, des déplacements chez un médecin, des visites amicales en maison de retraite et tout simplement pour maintenir du lien social. L'accompagnateur se veut le bras qui soutient une démarche chancelante.

Le nombre de demandes augmente, aussi bien d'accompagnements en ville que de visites à domicile. On constate que les personnes âgées se fragilisent et les demandes émanent de plus en plus de personnes entre 85 et 90 ans confrontées à la solitude et ne pouvant plus sortir.

Ville de Sélestat - 62e Séance du Conseil Municipal - 26 Septembre 2013

Il s'agit là de personnes isolées, qui n'ont souvent pour tout contact

que celui des professionnels (portage de repas, soins à domicile, ...).

En 2012, on compte 603 accompagnements (rappel 2011 : 414), 151 visites en maison de retraite ou à domicile (187 en 2011) et 6.751 km parcourus (4.428 km en 2011).

Un groupe de parole destiné aux aidants familiaux : qui permet non seulement de confronter les difficultés vécues par des membres d'une famille considérant la perte d'autonomie d'un proche, mais également de trouver les moyens de les surpasser. Cette animation est assurée par un psychologue.

Au-delà de ces différentes facettes contenues dans l'action " Vivre avec le Grand Age ", la section locale est également un partenaire indissociable des actions municipales de la Politique Senior et s'inscrit dans un travail en réseau avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'ESPas d'Accueil Seniors du Conseil Général.

Cette action, portée par une équipe de bénévoles, répond toujours à un double objectif : apporter son soutien à la génération des personnes de 60 ans et plus, assister les conjoints âgés en charge d'un malade d'Alzheimer ou d'une personne en perte d'autonomie et favoriser le maintien de la personnes âgée dans son environnement social habituel.

Aussi, il est proposé que la section locale de l'Association Générale des Familles puisse être soutenue dans cette démarche par le versement d'une subvention de 2.300 euros pour l'exercice 2013 correspondant à celle allouée depuis 2010, le Conseil Général ayant également été sollicité pour financer cette action.

Monsieur Philippe De COMBEJEAN, se retire des débats.

Depuis 8 ans, l'A.G.F mène une action « Vivre avec le Grand Age ». Une subvention est demandée d'un montant de 2 300 €, un montant identique est attribué par le Conseil Général.

Madame Caroline REYS, précise que cette délibération, notamment le budget prévisionnel qui y est annexé, nous permet de valoriser le travail des bénévoles. Elle souligne qu'il n'y a pas assez de reconnaissance vis-à-vis des bénévoles, en particulier à Sélestat.

Monsieur Marcel BAUER annonce que ces propos s'avèrent scandaleux. Il précise que le travail bénévole de cette association, est très bien reconnu.

Madame Caroline REYS se demande si les Sélestadiens ont accès au « pass' engagement » mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin pour valoriser leurs parcours de bénévole.

Monsieur Marcel BAUER insiste sur le fait que chaque personne a accès à ce pass', ouvert à tous les Bas-rhinois.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission "Dynamisme Territorial et Epanouissement
de la Personne",
réunie le 16 septembre 2013,

APPROUVE 

DECIDE 







BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

pour le fonctionnement de l'action " Vivre avec le Grand Age "

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Charges spécifiques à l'action		1. Ressources propres	1.091,00
À		2. Subventions demandées	
■	2.000,00		
¶	600,00		
Services extérieurs		¶	2.300,00
↳	1.492,00		
¶			
À			
Autres services extérieurs		¶	2.300,00
¶	500,00	¶	
¶	1.150,00	¶	1.100,00
¶	500,00	¶	1.100,00
Charges de personnel			
¶	2.500,00	¶	1.900,00
Frais généraux	1.049,00	3. Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	9.791,00	Total des recettes	9.791,00
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
¶		¶	41.010,00
¶	41.010,00	¶	
TOTAL	50.801,00	TOTAL	50.801,00

Subvention demandée pour 2013 : 2.300 euros

Adopté à l'unanimité



Corso Fleuri : primes et subventions aux associations

Rapport n° 744

Secteur concerné : Développement culturel et touristique
Direction : Promotion Culturelle et Touristique
Service instructeur : Festivités et Vie Associative
Rapporteur : Anne DESCHAMPS

Le Corso Fleuri, manifestation estivale phare de la Ville de Sélestat comporte plusieurs temps forts dont les défilés de douze chars décorés par des associations de Sélestat et de ses environs moyennant une gratification financière.

Chaque année, un jeu concours intitulé ~~est~~ est organisé. Le but du jeu est un vote par les spectateurs pour déterminer les trois chars des défilés qui les ont le plus séduits.

Afin de valoriser le travail minutieux de collage des fleurs par les associations, il est de coutume de verser une participation financière aux associations qui fleurissent les chars ainsi qu'une gratification supplémentaire aux associations dont les chars sont primés par le public dans le cadre du jeu concours précité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir les montants des gratifications et récompenses précédemment versées, dans le cadre de la gestion de l'évènement par l'Office de la culture et ainsi :

- ❖ d'approuver le versement d'une subvention aux associations ayant participé à la décoration des chars ;
- ❖ de fixer les montants de ces subventions à :
 - ✓ 460 € pour la décoration d'un char entier,
 - ✓ 230 € pour le fleurissement d'un demi-char.

- ❖ d'approuver le versement d'une prime supplémentaire aux associations ayant décoré des chars primés dans le cadre du jeu-concours ~~est~~

- ❖ de fixer les montants de ces primes, pour l'intégralité du char, à :

- ✓ 150 € pour le char arrivé 1^{er},
- ✓ 100 € pour le char classé 2^{ème},
- ✓ 50 € pour le char arrivé en 3^{ème} position.

Madame Anne DESCHAMPS souhaite remercier tous les bénévoles et les services qui font partie de cette fête. Celle-ci explique que chaque année, un jeu concours est organisé. Le but du jeu est un vote par les spectateurs pour déterminer les trois chars des défilés qui ont le plus séduit. Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant des gratifications et récompenses précédemment versées, dans le cadre de la gestion de l'événement par l'Office de la Culture.

Monsieur Stéphane KLEIN désire avoir connaissance du bilan financier du Corso Fleuri.

Monsieur Marcel BAUER demandera un bilan du Corso Fleuri et cet élément parviendra dans les délais.

Monsieur Marcel BAUER revient, scandalisé, sur les propos de Madame Caroline REYS quant à la non reconnaissance du bénévolat. D'ailleurs, il soulève qu'il était surpris de voir celle-ci, distribuer du pain à côté d'une société privée lors du dernier sentier Gourmand de Sélestat. Tout cela pouvant laisser penser qu'elle travaillait au noir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable à l'unanimité de la Commission
Dynamisme Territorial et Épanouissement de la personne
réunie le 16 septembre 2013**

APPROUVE Le versement d'une subvention aux associations ayant participé au fleurissement des chars, dont le montant s'élève à :

- ✓ 460 € pour la décoration d'un char entier,
- ✓ 230 € pour le fleurissement d'un demi-char.

La liste des associations participantes est fixée par annexe n° 1 à la présente délibération.

APPROUVE Le versement d'une gratification supplémentaire aux associations ayant décoré des chars primés dans le cadre du jeu-concours ~~L~~ gratification fixée à :

- ✓ 150 € pour le char arrivé 1^{er},
- ✓ 100 € pour le char classé 2^{ème},
- ✓ 50 € pour le char arrivé en 3^{ème} position ;

La somme octroyée étant attribuée pour l'intégralité du char décoré. Cette dernière sera en fonction du nombre d'associations participantes.

Les listes des chars ainsi que le nom des associations primées est également fixé en annexe n° 1 à la présente délibération.

AUTORISE L'inscription en décision modificative du budget 2013 des ajustements équilibrés de crédits suivants :

~~■~~

~~■~~

L'équilibre budgétaire est obtenu par minoration du compte 6288 sur lequel était prévu le cachet aux associations pour la décoration des chars.

Pour les prix, les crédits sont inscrits au budget sous le compte 6714.

DPCT/FVA/Subventions Corso

Adopté à l'unanimité

~~■~~

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

Mainlevée d'un droit à la résolution inscrit au Livre foncier au profit de la Ville de Sélestat

Rapport n° 745

Secteur concerné : Divers
Direction : Direction de l'Immobilier
Service instructeur : Service des Domaines
Rapporteur : Jean-Pierre HAAS

La SCI WIEDENMANN met en vente un ensemble immobilier industriel et commercial, réalisé dans le Parc d'Activités Économiques Nord. Cette société s'était portée acquéreur du terrain d'assiette du bâtiment selon un acte de vente du 5 décembre 1988. Le terrain situé 8, rue de la Scherr est constitué de 4 parcelles cadastrées :

Section 37 :	n° 512	d'une contenance de	24,15 ares
	n° 516	d'une contenance de	8,88 ares
	n° 302	d'une contenance de	64,17 ares
	n° 303	d'une contenance de	<u>37,12 ares</u>
		au total :	134,32 ares

Le terrain est grevé au Livre foncier de Sélestat d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Sélestat, selon lequel la vente pouvait être résolue si l'acquéreur, en l'espèce la SCI WIEDENMANN ne respecterait pas le cahier des charges joint à l'acte de vente, en particulier l'article 4 relatif au respect des délais d'exécution du projet immobilier que l'acquéreur s'était engagé à réaliser.

Considérant que le cahier des charges et les obligations mises à la charge de la SCI WIEDENMANN ont été remplies, il est proposé au Conseil Municipal de radier au Livre foncier le droit à la résolution grevant le terrain considéré.

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose au Conseil Municipal de radier du Livre foncier le droit à la résolution grevant le terrain considéré.



LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable, à l'unanimité
de la Commission des Moyens Généraux
réunie le 16 Septembre 2013**

DECIDE

§

**§
§**

**§
§ §**

§

§ §

§

§

■

Adopté à l'unanimité

■

Acquisition d'une propriété place de la Gare

Rapport n° 746

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine
Direction : Urbanisme, Habitat et Projet de Ville
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Jacques MEYER

La Ville de Sélestat a été saisie le 24 mai 2013 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente par la SCI « Le Relais » d'un immeuble bâti cadastré section 18 n° 223/55 et 239/55 situé place de la Gare, pour un montant de 180 000 € plus 14 000 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur.

Cet immeuble vétuste, actuellement vacant, est situé à proximité immédiate de la gare. La Ville mène actuellement une réflexion visant à arrêter un plan d'aménagement de ce quartier.

Les études ont fait apparaître que l'immeuble concerné constitue un site stratégique lié à la réalisation d'une véritable gare routière.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a décidé, par décision n° 37/2013 datée du 2 juillet 2013, d'exercer le droit de préemption au prix de 169 000 € plus 14 000 € de commission d'agence.

Par courrier du 22 juillet 2013, la SCI « Le Relais » a fait part de son accord sur cette proposition.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place des crédits correspondants à cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'acte notarié.



Monsieur Jacques MEYER explique que cet immeuble vétuste actuellement vacant est situé à proximité de la gare. La Ville mène actuellement une réflexion visant à arrêter un plan d'aménagement de ce quartier.

Les études ont fait apparaître que l'immeuble constitue un site stratégique pour la réalisation d'une véritable gare routière. La SCI « Le relais » donne donc, son accord sur cette proposition. Par conséquent, il est décidé de

mettre en place des crédits correspondants à cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'acte notarié.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne qu'il approuve cela. Par contre, il revient sur un dossier antérieur concernant une propriété située juste à proximité de certain vendue antérieurement par la Ville. Il se demande aujourd'hui, pourquoi ce bâtiment ne rentrait pas dans le quartier de la gare alors que maintenant cette acquisition devient cruciale pour l'ensemble de l'aménagement. C'est un coût manquant sur le bâtiment précédent.

Madame Caroline REYS remarque que ce quartier est tout à fait stratégique et que l'on ne peut que regretter cette vente d'un bien qui avait appartenu à la Ville.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que cet immeuble n'appartenait pas à la ZAC.

Le site à projet est clairement délimité, tous les documents d'urbanisme définissent clairement le secteur dans lequel le projet Gare sera réalisé. Cette maison n'est pas sur ce document.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait, que la Ville était propriétaire de cet espace. Celui-ci est à la frontière de ce grand espace. Il pense qu'il y avait une opportunité supplémentaire.

Monsieur Jacques MEYER explique que cet immeuble ne faisait pas partie de la ZAC définie en 2001.

Monsieur Marc RUHLMANN souligne que Monsieur Jacques MEYER fait référence à un document de 2001 et que cet aménagement doit nous ramener vers les années 2020. Il espère avoir, un jour, une esquisse, une présentation au Conseil Municipal de ce projet avant qu'il ne soit présenté dans la plaquette électorale.

Monsieur Jacques MEYER, quant à lui, présentera ce projet dès la connaissance des différents financements pour la réalisation de ce secteur. Il précise qu'il y a une stratégie à mettre en place et qu'un travail sera fait étape par étape.

Monsieur Marc RUHLAMNN précise qu'il y a une forte attente de la population sur ce sujet là.



LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable à l'unanimité
de la Commission
« Gestion et Développement de l'Espace Public »

réunie le 17 septembre 2013

VU 

VU 

VU 

CONFIRME 

APPROUVE 

• 



• 





AUTORISE 

P.J : 1 plan
1 avis des Domaines

SAU/FH/MK
(B 09.13 ACQUIS IMMEUBLE PLACE GARE)

Adopté à l'unanimité



Acquisition de foncier nécessaire à la réalisation d'un nouvel accès à la ZI Nord

Rapport n° 747

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine
Direction : Urbanisme, Habitat et Projet de Ville
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Jacques MEYER

Dans le cadre de son développement futur, la SALM a acquis environ 19 hectares sur les bans des communes de Sélestat et Ebersheim (cf plan joint).

Afin de desservir cette vaste emprise et à plus long terme l'extension possible de la ZI Nord, il est prévu la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la route départementale (RD) 1083 et d'une nouvelle voirie (cf plans joints).

Préalablement à la réalisation de ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage et le financement sont actuellement en cours de négociation, il convient d'acquiescer auprès de la SALM le foncier nécessaire à la réalisation de ces infrastructures (étant précisé que des acquisitions foncières seront également nécessaires auprès d'autres propriétaires).

Il s'agit de 12 parcelles (4 sur le ban d'Ebersheim, 8 sur le ban de Sélestat) totalisant une surface de 39,88 ares.

Le prix d'acquisition est de 1 000 € l'are correspondant au prix d'acquisition du foncier par la SALM auprès des propriétaires précédents.





















Monsieur Jacques MEYER explique que suite à l'extension de la SALM, et suite à l'acquisition de terrains sur les bans des communes de Sélestat et d'Ebersheim, un nouveau giratoire sera réalisé ainsi qu'une nouvelle voirie. Monsieur Jacques MEYER explique que c'est un travail de fourmi qui est entrepris là. La Ville bénéficie de la chance d'avoir cette entreprise, très dynamique qui souhaite encore s'étendre. Il faut savoir que cette société en pleine expansion, sur le secteur de Sélestat ainsi que sur celui de Lièpvre, créera, à court terme de nombreux postes.

Celle-ci désire doubler sa production et souhaite construire un nouveau bâtiment. Suite à ces nombreuses créations d'emplois estimées au nombre de 400, cette société sera la plus grande entreprise sélestadienne.

Monsieur Stéphane KLEIN, pense que l'intérêt de cette délibération est bien évidemment de montrer l'attachement de la Ville à cette entreprise. En effet, procéder dès l'heure actuelle, à un projet d'urbanisme, s'avère intéressant. Il en est de même de pouvoir régler le problème de la vitesse sur cette route.

Monsieur le Maire Marcel BAUER estime que ce programme est essentiel, même s'il reste semé d'embûches.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la Commission
« Gestion et Développement de l'Espace Public »
réunie le 17 septembre 2013

VU		
VU		
VU		
DECIDE		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		

AUTORISE 

• 

• 



AUTORISE  

P.J. : 1 plan
P.V.A

SAU/FH/MK
(B 09.13 ACQUIS FONCIER NOUVEL ACCES)

Adopté à l'unanimité



Site SEITA : Cession d'un terrain à la SCI Gauguin (projet Pôle Emploi).

Rapport n° 748

Secteur concerné : Politique foncière et urbaine

Direction : Direction de l'Urbanisme, Habitat et Projet de Ville
Service instructeur : Service Aménagement Urbain
Rapporteur : Jacques MEYER

La SCI Gauguin souhaite acquérir un terrain de 16 ares 56 à détacher de la parcelle cadastrée section 18 n°418/4. La SCI Gauguin réalisera sur ce terrain un bâtiment de 1 500 m² environ dont 1 000 m² destinés à être loués à Pôle Emploi qui regroupera ainsi sur le site ses services.

Après négociation, le prix de cession proposée est de 17 800 € l'are soit 294 768 Euros.

Monsieur Jacques MEYER, explique que Pôle Emploi souhaite avoir de nouveaux bâtiments, et ce depuis quelques années. Il informe que les services de l'État sont aujourd'hui, dans l'incapacité de construire de tels bâtiments. Pôle Emploi souhaite qu'un organisme privé réalise la construction afin qu'il en soit locataire. C'est pour cela que la SCI Gauguin souhaite acquérir le terrain, afin d'y édifier ce bâtiment destiné à la location. De cette façon, Pôle Emploi y regroupera tous ses services.

Dans un premier temps, Pôle Emploi souhaitait posséder un seul niveau, car leur cahier des charges ne mentionne aucun étage supplémentaire. Or, il s'avère qu'après négociation du prix avec la SCI, une demande a été faite afin de rajouter 500 m². Cette surface ne sera utilisée que par du tertiaire.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que la Ville possède peu d'emprises foncières avec une telle valeur ajoutée, à savoir proche des axes de transport. Il estime que cela est dommage car l'espace aurait pu être réservé à d'autres types d'activités. Il précise que cet endroit est une vraie « vitrine » de la Ville étant donné qu'elle donne directement sur la ligne TER. Il est donc bien dommage de vendre par petits bouts cet espace si précieux de Sélestat.

Madame Caroline REYS revient sur l'absence de projet urbanistique qui conduit à laisser se construire des bâtiments. Il s'avère dommage d'imposer à la SCI de faire un deuxième étage, vu l'immeuble voisin. Celui-ci possède déjà un deuxième étage qui est totalement inesthétique.

Elle refait référence à une ancienne décision concernant l'aménagement de la voie qui mène à la rue du Giessen. Madame Caroline REYS revient sur des doléances des usagers du parking qui est à l'arrière. Elle précise que ce parking n'est pas stabilisé et est très boueux lors de période de pluie alors qu'on envisage de construire à proximité, une voie et un parking qui ne recevra pas, dans l'immédiat du public.

Monsieur Jacques MEYER précise que la zone de parking est stabilisée. Il espère que dans le futur, il y aura d'autres investisseurs pas forcément de l'administration mais l'idée est de créer, tout de même, une structure tertiaire. Il pense que posséder ce bâtiment est un plus, tant au niveau de

l'architecture, qu'au niveau de l'emplacement, et celui-ci pourra peut-être un jour attirer des nouveaux investisseurs.

Monsieur le Maire Marcel BAUER indique qu'en 2001, les prédécesseurs avaient prévu de mettre des logements sociaux sur ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la Commission
« Gestion et Développement de l'Espace Public »
réunie le 17 septembre 2013




VU  

VU  

DECIDE   

AUTORISE  

P.J. :

- 
- 
- 

SAU/FH/NM


**Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN - Frédérique MEYER –
Jean-Jacques RENAUDET - Marc RUHLMANN - Caroline REYS – Philippe
DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER**



D. TRAVAUX

**Ancienne Banque de France
Remplacement des fenêtres du bâtiment de la Région**

Rapport n° 749

Secteur concerné : Travaux
Direction : Direction de l'Immobilier
Service instructeur : Service Bâtiments et Architecture
Rapporteur : Guy RITTER

La Ville de Sélestat a acquis en 2005 l'ensemble immobilier de l'ancienne Banque de France, composé de deux bâtiments principaux, l'un affecté aux Archives Municipales, l'autre aux services déconcentrés de la Région Alsace.

Le bâtiment Archives a fait l'objet d'un important programme de travaux en 2009 .

Le bâtiment Région, quant à lui, bien qu'ayant fait l'objet d'aménagements intérieurs, financés par la Région, présente encore d'anciennes menuiseries extérieures en bois à simple vitrage.

Le remplacement de ces huisseries peut être estimé à 80 000 € T.T.C.

La Région Alsace est susceptible de participer au financement des travaux et le Conseil Municipal sollicite son concours.

Monsieur Guy RITTER précise que le bâtiment de la Région, quant à lui, qu'ayant fait l'objet d'aménagements intérieurs, financés par la Région, présente encore d'anciennes menuiseries extérieures en bois à simple vitrage et il est proposé de remplacer les vingt fenêtres ainsi que la porte du coté parking.

Monsieur Guy RITTER indique que le changement des 2 chaudières vétustes datant de 1980 par une seule chaudière sera proposé pour 2014. La Région participera à hauteur de 30 % du montant total des travaux.

Madame Caroline REYS indique qu'elle va accueillir favorablement ces travaux. Elle précise également que le gain esthétique, environnemental et économique est certain.

Monsieur Guy RITTER indique la pertinence de la remarque de Madame Caroline REYS, puisque les économies réalisées seront d'environ 30%.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable, à l'unanimité**

**de la Commission des Moyens Généraux
réunie le 16 Septembre 2013**

VU 

APPROUVE 

AUTORISE 

• 

• 



SOLLICITE 

DIDR/Courrier-Projetdéli2013TravauxFenêtresBDF/DP/is

Adopté à l'unanimité



**Hôtel d'Ebersmunster
Restauration de la façade rue de l'Église**

Rapport n° 750

Secteur concerné : Travaux
Direction : Direction de l'Immobilier
Service instructeur : Service Bâtiments et Architecture
Rapporteur : Guy RITTER

La Ville de Sélestat a entrepris en 2005/2006 d'importants travaux de restauration de l'Hôtel d'Ebersmunster, édifice classé Monument Historique, sous l'égide de M. Daniel GAYMARD, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Cette opération concernait la toiture (charpente, couverture et zinguerie), les façades Sud et Ouest dans leur intégralité (enduits, menuiseries et peinture).

M. GAYMARD ayant fait valoir ses droits à la retraite, les travaux restants, à savoir la façade Nord, côté rue de l'Église, n'ont pu être menés à leur terme.

Il est proposé :

- de relancer l'opération de restauration de la façade rue de l'Église par la désignation d'un nouveau maître d'œuvre conformément aux dispositions réglementaires concernant les Monuments Historiques ; les crédits nécessaires à l'opération étant évalués à 350 000 € TTC ;
- de solliciter les participations financières de l'État et du Conseil Général du Bas-Rhin au titre des travaux sur Monuments Historiques.

Monsieur Guy RITTER explique la raison pour laquelle la restauration de l'Hôtel d'Ebersmunster n'a jusque-là pas été entreprise : l'architecte ayant succédé à Monsieur GAYMARD lors de son départ en retraite, n'a pas souhaité reprendre le dossier de son prédécesseur. Toutefois, suite à l'évolution de la réglementation, le maître d'ouvrage, la Ville de Sélestat, a l'obligation d'ouvrir la désignation de l'architecte par appel d'offre. C'est ainsi, que l'opération est aujourd'hui enfin relancée pour la restauration de la façade rue de l'Église.

L'opération est d'un montant de 350 000 euros, sachant que l'Etat subventionne à hauteur de 45%, le Conseil Général à hauteur de 20%, soit une subvention totale de 227 500 euros 147 875 euros restent à la charge de la Ville.

Pour information seront refaits à l'extérieur : les crépis, les fenêtres, et la porte qui sera remise en état.

Monsieur Stéphane KLEIN désire connaître le calendrier des travaux.

Monsieur Guy RITTER signale que les travaux commenceront normalement encore cette année et le phasage devrait être de 6 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable, à l'unanimité
de la Commission des Moyens Généraux
réunie le 16 Septembre 2013

VU



DIDR/Courrier-Projetdélb2013HôtelEbersmunster_restorationFaçade/DP/is

Adopté à l'unanimité



Voirie – Programme pluriannuel
Aménagement de la rue des Dahlias

Rapport n° 751

Secteur concerné :	Politique foncière et urbaine
Direction :	Direction de l'Urbanisme, Habitat et Projet de Ville
Service instructeur :	Service Aménagement Urbain
Rapporteur :	Jacques MEYER

RAPPEL

Le Conseil Municipal a approuvé le 30 septembre 2010 le programme pluriannuel d'aménagement de la voirie. Parmi les priorités d'aménagement figure la rue des Dahlias.

Etat actuel

La rue des Dahlias présente depuis de nombreuses années un état particulièrement dégradé. Cette voie avait initialement une vocation de desserte des activités agricoles. L'évolution de l'urbanisme s'est traduite par le développement d'un habitat le long de cette voie.

La rue des Dahlias est caractérisée par l'absence d'aménagement ; cette situation est fortement préjudiciable en terme de confort, de déplacement et de sécurité pour les usagers.

Cette situation est aggravée par l'absence de trottoirs et par un mauvais écoulement des eaux pluviales.

Conception du projet

La Ville de Sélestat a confié au Bureau d'études BEREST la conception de cette réalisation.

Les caractéristiques du tronçon à aménager

Voie de desserte - longueur : environ 1 km
- largeur variable entre 9 m et 10 m



Les objectifs de l'aménagement

Les objectifs consistent à conforter les fonctions premières de cette voie de desserte, notamment :

- assurer la continuité des aménagements existants,
- permettre la desserte satisfaisante des propriétés riveraines,
- sécuriser les déplacements, notamment ceux des piétons,
- intégrer une perception paysagère au projet,
- apporter une réponse à la demande de stationnement,
- favoriser un apaisement de la vitesse,
- rechercher des solutions techniques simples et économiques..

Les principes d'aménagement

L'occupation spatiale de la voie consiste à réaliser alternativement de part et d'autre de la chaussée :

- un trottoir d'une largeur de 1,60 m,

- une bande réservée au stationnement des véhicules,
- une chaussée de 5 m,
- une alternance d'espaces (plantation d'arbres d'alignement).

Un traitement spécifique de la chaussée sera appliqué :

- au sol, au droit de chaque alternance de profil pour favoriser un apaisement de la vitesse.

Pour garantir l'homogénéité des emprises, il apparaît judicieux de régulariser certains alignements. Le cas échéant, le projet pourra être réalisé sans ces acquisitions foncières.

Aspect réseaux

- eau potable : les branchements seront renouvelés,
- téléphonique : mise en souterrain de la partie publique des branchements,
- éclairage public : le réseau sera renouvelé,
- assainissement pluvial : installation et adaptation des siphons de rue.

Dans un souci de coordination, un groupement de commandes entre le SDEA et la Ville sera passé pour la dévolution des travaux.

Aspect financier

Le projet est estimé à :

• Ville de Sélestat	
- Voirie (budget général) :	695 000 € TTC
- eau potable (budget annexe)	48 000 € TTC
• SDEA	
- assainissement pluvial :	66 000 € TTC
	809 000 € TTC
TOTAL	

Le groupement de commande

il est proposé de passer un groupement de commande entre la Ville et le S.D.E.A.

La dévolution des travaux

Les travaux feront l'objet d'une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec une tranche ferme pour 2014 et une tranche conditionnelle pour 2015.

La concertation

Le projet d'aménagement de la rue des Dahlias a été porté à la connaissance du public le 7 mai 2013 pour répondre à l'attente de l'ensemble des riverains, il est proposé d'intégrer au projet une tranche conditionnelle, le tronçon de la rue des Dahlias compris entre le Vieux chemin de Rathsamhausen et le chemin du Petit Muehlweg.

Le planning prévisionnel :

septembre 2013 : approbation du projet par le Conseil Municipal

novembre 2013 : consultation des entreprises

1er semestre 2014 : réalisation de la tranche ferme

1er semestre 2015 : réalisation de la tranche conditionnelle.

CONCLUSION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver :

14. le projet de réaménagement de la rue des Dahlias,

15. la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le S.D.E.A.

Monsieur Jacques MEYER explique que la rue des Dahlias présente aujourd'hui un état particulièrement dégradé. Cette voie avait initialement une vocation de desserte des activités agricoles. Celle-ci est caractérisée par l'absence d'aménagement, cette situation est fortement préjudiciable en terme de confort, de déplacement et de sécurité pour les usagers. Cet état est aggravé par l'absence de trottoirs et par un mauvais écoulement des eaux pluviales.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il est plus ou moins d'accord mais souligne qu'il est dommage qu'on ne s'engage pas jusqu'au bout sur cette rue des Dahlias.

Monsieur Jacques MEYER, indique qu'il y a une tranche conditionnelle mais dans la cadre légal, il n'est pas possible de la voter ce soir et de plus, le budget n'est pas prévu à cet effet.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste qu'il serait agréable d'avoir un projet complet du début à la fin.



**LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la Commission**

**« Gestion et développement de l'espace public »
réunie le 17 septembre 2013**

VU

VU

-

-

- 01
 - 02
 - 03
VU

VU 04

APPROUVE - 05
 - 06
 - 07

DECIDE - 08

DESIGNE - 09

FIXE - 10
 11
 12

PREND ACTE - 13

DEMANDE 14 15

SOLLICITE - 16

AUTORISE - 17
 - 18 19

- 20
 21

P.J. : 2 plans
 2 récapitulatifs des dépenses

SAU/GE/NM
 (DEL 09.13 AMENAG RUE DAHLIAS)

**Adopté – 5 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER –
Marc RUHLMANN – Philippe DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-
METZGER**



DIVERS

Monsieur Marc RUHLMANN tenait à faire une communication. Il a longtemps hésité à le faire mais la manière dont les débats se sont déroulés ce soir et notamment le procès d'intention fait à sa collègue, en parlant du travail au noir, justifie ladite intervention.

« Chers Collègues,

*Lors d'une même séance de rentrée, il y a trois ans déjà, j'avais appelé votre attention sur ce qui m'était apparu comme une **énormité** sur le plan juridique, mais plus encore, au regard d'une certaine déontologie. Il s'agissait d'une décision, prise par monsieur le*

Maire en juin 2010, attribuant un marché de mission de conseil à une société gérée par un agent rattaché au cabinet du maire pour un montant de **81 562,42** T€C.

Je ne reviendrais pas sur l'historique de l'affaire et les commentaires acerbes pour ne pas parler de procès d'intention qu'elle m'a valu notamment de la part de M. le Premier adjoint (le PV de la séance du 28 octobre 2010 en témoigne). Un dialogue constructif et respectueux, prenant en considération les éléments développés, aurait pu nous épargné cette séquence judiciaire. Disons que j'ai simplement tenu compte des propos qui se voulaient péremptoirs de M. ROYER : "vous n'êtes pas professeur de droit. Seul le juge peut dire....

Et comme mon recours gracieux pourtant solidement étayé a été rejeté, j'ai suivi vos

J'ai pris l'initiative de saisir deux magistrats : le procureur de la République et le juge administratif. Le premier pour qu'il se prononce sur l'existence ou non d'un ~~lit~~ d'ure ~~lit~~,

Le premier rendu le 18 octobre 2011 ure ~~lit~~ L'affaire aertes été classée sur le plan pénal (ce magistrat disposant de l'opportunité des poursuites) mais ~~lit~~ comme vous avez cru utile de l'annoncer un peu hâtivement lors d'une cérémonie de vœux, profitant de votre tribune officielle pour régler des comptes et escompter je ne sais quelle compassion de la part de votre auditoire.. Je n'ai pas eu connaissance de la teneur de ce "rappel ~~lit~~ là " mais je fais confiance ~~lit~~ à la subtilité des magistrats du siège pour trouver, dans la lettre qui vous a été adressée, une analyse plus nuancée des faits ayant tout de même ~~lit~~ justifié une enquête approfondie poursuivie pendant 11 mois ! Il est vrai, c'est bien connu que la meilleure défense reste l'attaque !

~~lit~~

Le second rendu son jugement le ~~lit~~ juin dernier. Les magistrats du tribunal administratif ont aisément mis en évidence des illégalités constitutives d'un ~~lit~~ profit exclusif de seuls intérêts privés. En conséquence de quoi, ils ont prononcé l'~~lit~~ cause Je n'ai pas souhaité évoquer publiquement ce dossier tant que le jugement n'était pas réputé définitif. Il l'est ~~lit~~ présent.

C'est pourquoi, je tenais simplement ce soir ~~lit~~ à informer l'ensemble de mes collègues. Hormis le fait d'être conforté dans mon analyse, je ne retiendra aucune satisfaction particulière de ce jugement, le mérite vous en revenant pour l'essentiel ! Je ne ferais donc aucun autre commentaire ~~lit~~ à aucun le soin d'en ~~lit~~ les conclusions qu'il voudra. Cette affaire n'étant aucunement motivée par des considérations de personne ~~lit~~ l'égard de quiconque mais uniquement par des ~~lit~~ qui, ~~lit~~ à connaissance, ne concernent que ce seul marché. Je n'irai donc pas plus avant dans ce dossier. Admettons qu'il s'agisse là d'une ~~lit~~







-*-*-*-*

Fin de la séance à 21h22.

DGS/CS
PV provisoire 62

Le secrétaire de séance

Geneviève MULLER-STEIN